

Le Combat Social

FO 49

Bulletin d'informations de l'Union Départementale cgt-FO de Maine-et-Loire

N°9-2023 | Décembre 2023 | 1 €



PAIN PAIX LIBERTÉ !



2023 UNE ANNÉE REVENDICATIVE





L'éditorial de Catherine Rocharde

LE COMBAT SOCIAL FO 49

(Prix : 1 €)

Imprimé à l'UD
cgt-Force Ouvrière
de Maine-et-Loire
14, place Louis Imbach
49100 ANGERS
02 41 25 49 60
udfo49@force-ouvriere.fr

www.fo49.fr

Inscrit à la CPPAP
n° 0725S07442

**Directrice de
publication :**
Catherine ROCHARDE.

Sommaire

- 2/3 Édito de Catherine
- 4 Inclusion scolaire
- 5 Élections professionnelles
- 6 AG Transports
- 7 Mobilisation Défense
- 8/9 Pain Paix Liberté
- 10 Loi Immigration
- 11 5e Branche
- 12 Élections Pôle Emploi
- 13 Interview Brigitte Molines et Mélanie Massé
- 14 Repas fraternel de l'UDR /Pétition augmentation du point d'indice fonction publique
- 15 Congés payés et arrêts maladies

La Commission Administrative de l'Union Départementale a adopté la déclaration suivante à l'unanimité le 18 décembre 2023:

Pain Paix Liberté

«La Commission Administrative de l'Union départementale FO de Maine et Loire réunie le 18 décembre 2023 constate que la réponse israélienne aux crimes de guerre du Hamas entraîne le massacre du peuple palestinien avec plus de 18 000 victimes en deux mois, principalement des femmes et des enfants. Les bombardements sont incessants. Une partie de la population palestinienne vit dehors où entassée dans des abris et manque de tout. L'espace de sécurité pour les civils ne cesse de diminuer. Selon l'OMS, le système de santé est passé de 36 hôpitaux fonctionnels à 10 partiellement fonctionnels.

L'UD FO 49 continuera aux côtés de l'intersyndicale départementale à appeler au cessez-le-feu permanent et la levée du blocus de Gaza et demande à la confédération

de publier un communiqué pour la mobilisation sur ces mots d'ordre. La CA regrette le silence assourdissant des instances syndicales internationales (CES, CSI) sur le sujet.

Notre Union Départementale fait sien le texte signé par de nombreuses organisations syndicales américaines - dont la UAW, organisation de 600 000 membres, qui a arraché récemment des augmentations de salaire substantielles dans l'industrie automobile. (Texte joint à cette déclaration)

En Ukraine, la guerre s'enkyste : des centaines de milliers de morts civils et militaires sont à déplorer. Les jeunes Russes se voient obligés de remettre leurs passeports aux autorités en vue d'une possible mobilisation générale après les élections intérieures. En Ukraine comme en Russie, la mobili-

sation pour le retour des soldats s'intensifie.

Fidèles à nos traditions d'organisation porteuse de la paix dans le monde nous rappelons les propos de Léon Jouhaux fondateur de la Cgt-FO qui déclarait : « L'unité des travailleurs fera la paix dans le monde ».

Affaibli par le vote de la motion de rejet sur la loi Immigration et par l'échec de ses tentatives d'Union nationale (Conférences sociales, Conseil de la refondation...), le gouvernement use et abuse de l'utilisation du 49-3 pour faire passer sa politique de régression sociale. C'est après l'utilisation de cinq 49-3 que la loi de finances de la sécurité sociale a été adoptée : elle prévoit 3,5 milliards d'euros d'économie !

La CA dénonce la baisse de la dotation budgétaire des

hôpitaux, le contrôle par les employeurs des arrêts maladie, la limitation à 3 jours des arrêts maladie prescrits lors d'une téléconsultation (correspondant au délai de carence), le pillage des caisses de la sécurité sociale pour renflouer les régimes de retraite avec la suppression des régimes spéciaux.

Le budget de la défense augmentera, lui, de 3,3 milliards pour l'année 2024 pour atteindre 413 milliards en 2030. La CA dénonce la volonté du gouvernement de ponctionner les intérêts du Livret A pour financer la recherche de la défense alors qu'ils sont destinés à la construction de logements. Dans le même temps, 2500 postes seront supprimés dans l'éducation nationale, mais également dans le corps des personnels civils de la défense ou encore à la DGFIP. Il n'y aura pas non plus de créations de postes dans les hôpitaux ni dans les EHPAD qui sont exsangues. Ce sont tous les services publics qui sont chaque jour un peu plus menacés.

Mais le Président de la République l'a annoncé : il ira au bout de sa politique ! Il ramènera la France dans les critères imposés par l'Europe...

Alors que patronat et syndicat ont trouvé un accord lors de la négociation de l'assurance chômage (même si, pour FO, il est a minima), l'État ne l'agrèera pas, considérant que les économies réalisées ne sont pas à la hauteur de la lettre de cadrage qu'il avait rédigée. L'agrément de la convention est subordonné à la conclusion d'un accord sur l'emploi des seniors. Le report de l'âge de départ à la retraite à 64 ans a un impact important sur l'indemnisation. En effet tout au long des discussions sur la réforme des retraites, FO n'a eu de cesse de rappeler que la moitié des salariés n'étaient plus en activité lorsqu'ils faisaient valoir

leur droit à la retraite. Ce que cherche le gouvernement c'est la baisse de l'indemnisation des seniors !

Alors que les prix de l'alimentation ont augmenté de 21% en 2 ans, que le coût de l'énergie a flambé, que l'inflation pour l'année 2023 sera de 5,8%, le ministre de la Fonction publique a d'ores et déjà annoncé le blocage de la valeur du point d'indice dans la fonction publique pour 2024. Ce signal donné par le gouvernement conforte bon nombre de patrons dans leur refus de toute augmentation de salaire, préférant accorder une prime annuelle défiscalisée, désocialisée dont le montant est en moyenne de 300 euros. Rappelons qu'en 2022, le montant des exonérations de cotisations patronales a, lui, atteint 74 milliards d'euros !

Alors que le pouvoir d'achat des retraités de cesse de se dégrader (- 9% depuis 2017), que le taux de pauvreté atteint plus de 15%, la CA considère qu'il y a urgence à augmenter les salaires. Elle invite les syndicats à continuer d'organiser le rapport de force sur cette revendication prioritaire.

Après avoir été mis en minorité à l'Assemblée nationale avec le rejet par les députés de la Loi immigration qui vise à démanteler les droits et à précariser davantage la situation de nombreux étrangers, Elisabeth BORNE aurait dû abandonner ce texte. Mais ce n'est pas ce qu'elle décide : elle veut aller au bout d'une politique de destruction des droits. En 18 mois, elle aura utilisé 22 fois le 49-3 pour y parvenir !

La CA rejette cette politique autoritaire qui restreint la liberté de manifester, qui stigmatise les parents en les condamnant à des travaux d'intérêt général, qui veut imposer l'uniforme à l'école et qui fait convoquer les

syndicalistes par la police ainsi que les infirmiers qui refusent de payer leurs cotisations à l'Ordre infirmier...

La CA félicite les camarades qui œuvrent au quotidien pour le développement de l'organisation ainsi que pour les excellents résultats obtenus lors des élections professionnelles !

La CA invite les camarades à soutenir l'appel à la grève du 25 janvier 2024 contre l'Acte 2 de l'inclusion scolaire, contre la destruction des structures spécialisées, contre l'éclatement de l'école, pour défendre les conditions de travail des personnels ainsi que les droits des enfants en situation de handicap. Cette bagarre concerne le secteur de l'enseignement, mais aussi le secteur de l'action sociale, les structures médico-sociales, les agents territoriaux ainsi que salariés parents d'enfants handicapés : elle est donc interprofessionnelle. Elle invite les camarades à relayer l'invitation à participer à la Conférence départementale du 15 janvier à 17H30 à la Bourse du Travail.

Elle les invite à participer aux manifestations pour le cessez-le-feu en Palestine, à rédiger des communiqués de soutien.

Plus que jamais, la CA appelle tous les syndicats dès la rentrée à réunir leurs instances, à poser les revendications et à discuter des moyens pour les faire aboutir, y compris dans l'unité la plus large !

Angers, le 18 décembre 2023

La CA se réunira de nouveau le 08 janvier 2024. D'ici là, mettons à profit toute cette période pour poursuivre les discussions avec les salariés, les fonctionnaires pour construire le rapport de force !

À tous, bonnes fêtes de fin d'année !

ACTUALITÉS

Conférence spéciale « Inclusion scolaire » lundi 15 janvier 2024

Le lundi 15 janvier à 17H30, aura lieu à la bourse du travail d'Angers une conférence interprofessionnelle sur l'inclusion scolaire. Lors de cette conférence, nous organiserons la montée à Paris du 25 janvier (un bus de 50 places est déjà réservé par l'UD n'hésitez pas à vous inscrire) . Dans le dé-

partement, une autre conférence aura lieu le lendemain à Saumur.

FO amplifie la bagarre contre la destruction des structures spécialisées, contre l'éclatement de l'école, pour défendre les conditions de travail des personnels ainsi que les droits des enfants en

situation de handicap. Cette bagarre concerne le secteur de l'enseignement, mais aussi le secteur de l'action sociale, les structures médico-sociales, les agents territoriaux ainsi que salariés parents d'enfants handicapés : elle est donc interprofessionnelle. Vous trouverez le tract ci-dessous



Conférence départementale sur l'Inclusion Scolaire Lundi 15 janvier 2024 à 17h30 Bourse du Travail d'ANGERS

Pour la défense du droit des élèves en situation de handicap de bénéficier d'une scolarisation adaptée !
Pour la défense des structures et établissements spécialisés !
Contre la dégradation des conditions de travail et pour les revendications des personnels !

Depuis la loi Montchamp, au nom d'une prétendue « égalité des chances » pour les enfants en situation de handicap, les gouvernements successifs ont entrepris des politiques de remises en cause des structures qui permettent de délivrer aux élèves en situation de handicap ou en grande difficulté un enseignement adapté.

Et comme si cela ne suffisait pas, Avec l'**acte 2 de l'École inclusive**, le gouvernement prévoit d'aller plus loin dans l'inclusion scolaire systématique, jetant des milliers d'élèves et de familles dans le désarroi, plaçant tous les salariés en charge de la gestion de l'enfance dans des situations extrêmement compliquées et précaires et faisant craindre le pire pour l'avenir de toutes les structures spécialisées et adaptées.

Cette politique qui nie le handicap et les difficultés des élèves, aboutira à la fermeture de milliers de postes d'éducateurs spécialisés, de moniteurs-éducateurs et de personnels travaillant dans les structures spécialisées ou adaptées. Elle place tous les personnels des écoles et des établissements (enseignants, AESH, AED, CPE, ATSEM, chefs d'établissement, Personnels de cantine et de garderie, ...) dans des situations insupportables (violence, insécurité, culpabilisation, ...).

Nos syndicats n'acceptent pas que ce gouvernement refuse aux élèves en situation de handicap des conditions de scolarisation spécialisée et une prise en charge adaptée à leurs besoins, qu'il dégrade comme jamais les conditions de travail des personnels et les conditions d'accueil des élèves, et qu'il maintienne les AESH dans la précarité et sous le seuil de pauvreté.

C'est pourquoi, avec l'Union Départementale FO de Maine-et-Loire, nos syndicats décident d'organiser une conférence départementale pour :

- dresser le livre noir de l'inclusion scolaire systématique
- exiger le maintien de toutes les structures spécialisées et adaptées et des emplois s'y rattachant
- exiger le maintien et la création de toutes les places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux
- revendiquer la création à hauteur des besoins de postes d'enseignants spécialisés, d'éducateurs spécialisés, d'animateurs-éducateurs et de personnels de santé.
- exiger un statut et un vrai salaire pour les AESH et les AED, l'abandon des Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé
- obtenir le retrait de l'acte 2 de l'École inclusive.

Nous appelons tous ceux qui sont concernés (Salariés, Parents, Associations) à participer à cette conférence puis à la montée à Paris le 25 janvier 2024 !

ÉLECTIONS

Élections professionnelles : FO à 100%

Les années 2023/2024 sont des années charnières pour les élections professionnelles. 4 ans après la mise en place des CSE, plusieurs entreprises du Maine-et-Loire sont sorties des élections avec un taux de représentativité de 100 %, des résultats qui confortent la place de Force Ouvrière dans le paysage syndical.

Mis en place il y a maintenant 4 ans pour défendre l'emploi et les conditions de travail des salariés, les différents Comités Sociaux Economiques sont arrivés en 2023/2024 en phase de renouvellement. Cela concerne toutes les entreprises du privé de plus de 10 salariés.

Aujourd'hui le syndicat Force Ouvrière constate que son action sur le terrain a bien porté ses fruits. Pour la fédération de l'Équipement, de l'Environnement, des transports, et plus particulièrement dans le domaine de la propreté, deux entreprises se sont

distinguées en imposant le syndicat FO. En avril 2023, la SNEG propreté à Verrières-en-Anjou et NETPLUS à Angers affichent 100 % de représentativité.

Chez les Métaux, l'AMIPI, spécialisée dans l'emploi de personnes en situation de handicap dans une activité de câblage électrique, obtient aussi 100 % de représentativité. CAP Anjou Bleu, qui œuvre également dans l'insertion des personnes handicapées à Segré voit FO prendre tous les sièges du CSE

Force Ouvrière est l'unique syndicat présent chez Lefrancq Imprimeur à Candé. Il en est de même à la Laiterie Tessier à Cornillé-les-Caves, chez AGAO, Association de Gestion Agréée pour les Professions Libérales à Angers.

FO obtient le score de 80 % de représentativité chez ISTOM, l'École supérieure d'agrodéveloppement international à Angers. U LOG (FGTA Alimentation) dépasse les 60 %, Carpenter (chimie) est à 57/8 %.

D'autres structures affichent des taux de représentativité avoisinant les 50 %, comme GCSMS MAUGES DIVATTES (SPS-SPRI), SCA CULTURES France CHAMPIGNON et Vilmorin (FGTA AGRI), VALEO (Métallurgie), ou encore DIAVERUM (Santé Privée).

Pôle Emploi, première organisation syndicale des Pays de la Loire a enregistré une belle remontée avec 36,40% et regagne la deuxième place au national avec 18,52%, en enregistrant un écart à 0,24 point des premiers. (voir article page suivante).

D'autres élections sont programmées pour le début de l'année. Sur le terrain, les militants FO continuent de se mobiliser pour négocier les PAP (protocole d'accord préélectoral) et favoriser ainsi la représentation syndicale. Cependant, encore beaucoup d'entreprises n'ont pas de syndicat FO : il reste du travail pour mobiliser tous les salariés sur des élections qui engagent leur vie professionnelle !

Élections à la clinique St Joseph

100% : c'est le score de nos camarades à la Clinique St Joseph, un score excellent avec le quorum au premier tour!

Rencontre avec Émilie et Caroline nos camarades sur place.

Émilie, Caroline, comment analysez-vous ces résultats ?

Caroline

Émilie est devenue le visage emblématique de l'engagement syndical à la Clinique Saint Joseph. Elle a su

féderer autour d'elle et des valeurs de Force Ouvrière.

Nous avons pu mobiliser efficacement les salariés mettant en avant des propositions concrètes et des initiatives visant à améliorer les conditions de travail, les avantages sociaux et le dialogue entre la direction et les employés.

Émilie

«Ce score exceptionnel témoigne du soutien massif et de la confiance accordés par les travailleurs de la

clinique Saint Joseph à notre organisation syndicale. On peut rajouter que le vote électronique était une grande première pour nous, mais que le dialogue et l'éclectisme de la liste a permis à l'ensemble des salariés de convaincre un ou une collègue de son service ou du service voisin. Les projets du prochain mandat étant établis, chacun a su y trouver un élan pour pouvoir se présenter et porter ses convictions et celles de ses collègues.»

ACTUALITÉS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SYNDICAT FO TRANSPORTS



Le syndicat Force Ouvrière des transports a tenu son AG le 25/11/2023.

Rencontre avec Eric Boudet son Secrétaire

Salut Eric, tu es arrivé il y a peu dans le département. Peux tu nous en dire plus ?

J'étais auparavant secrétaire du syndicat F.O des transports de la Mayenne. Suite a des problèmes

familiaux, je suis revenu dans mon département de naissance, un retour aux sources en quelque sorte.

Et tu as tout de suite milité dans le Maine-et-Loire...

Élu le 10 juin 2023 secrétaire du syndicat Force Ouvrière des transports du Maine-et-Loire, la reconstruction du bureau a été le premier objectif. !

Qu'en est-il aujourd'hui ?

À mon arrivée, il n'y avait que le trésorier. J'enregistre aujourd'hui 2 nouveaux membres dans le bureau. L'objectif dans l'année qui vient c'est l'intégration d'autres camarades, notamment dans la logistique. Deux camarades femmes de chez GXO à st Jean de Linières viennent de nous rejoindre.

D'autres secteurs devraient être représentés dans le bureau, les transports scolaires et voyageurs où l'on a des camarades, le sani-

taire. Je trouve important que les secteurs dont on s'occupe soient présents dans le bureau du syndicat, cela permet de bien répondre aux demandes des salariés sur leurs droits.

Quels sont vos objectifs ?

Le développement syndical dans notre branche sur le département a été une de nos discussions pendant l'A.G, ainsi que la formation syndicale des camarades. On a abordé le problème des caméras dans les camions installés par les employeurs, une atteinte à la vie privée du chauffeur. L'A.G est un moment important de la vie du syndicat, cela nous permet de discuter de l'actualité dans notre branche, de prendre des décisions, de définir des objectifs. Le syndicat Force Ouvrière des transports est en pleine reconstruction et je dois dire que ça avance bien. Je suis plutôt satisfait de ce que l'on a fait depuis le 10 juin.

Grève chez les personnels civils de l'armée



Les personnels civils du ministère des Armées font rarement parler d'eux. Pourtant ils étaient devant les grilles de l'École du Génie le 7 décembre dernier pour dire leur mécontentement et se sont de nouveau mobilisés le 12

décembre. D'autres actions sont déjà prévues.

Ils sont fonctionnaires, Ouvriers de l'État, ou contractuels, rattachés au ministère des Armées et craignent la suppression de leurs postes dans la vaste réorganisation du soutien de l'armée qui s'engage. Il est en effet question de redonner aux militaires dans un premier temps, dès le premier semestre 2024, la gestion des ressources humaines et les droits financiers de leur personnel militaire, afin de rendre aux officiers toute l'autorité qu'ils avaient perdue en 2010. Pourtant, à cette période, le ministère avait décidé de confier au Groupement de Soutien de Défense ces opérations de soutien pour laisser aux militaires le cœur de leur métier de combattant. 12 ans plus tard, le ministère

a donc décidé d'effectuer un virage à 180 degrés en transférant la RH militaire en retour dans les régiments.

Se pose alors la question de l'emploi des civils. Après des décennies de restructurations et de réorganisations, le ministère des Armées préfère aujourd'hui parler de transformations, mais le résultat reste le même : fiches de postes transformées ou postes supprimés avec leur cortège de mobilité et de déstabilisation pour les agents concernés. Alors que le ministre se félicite à grand renfort de médias d'une Loi de Programmation Militaire à 413 M€, les personnels civils constatent une remise en cause de leurs missions au sein des directions et services de soutien et le transfert de fonctions telles que la RH des personnels militaires. Sur la ré-

ACTUALITÉS

gion, une quarantaine de postes sont concernés au sein du 2e RIMa au Prytanée National de La Flèche, en passant par l'école de cavalerie et du renseignement, le 6e régiment du Génie, le régiment de Dragons de Fontevraud et l'école d'application du Génie. À terme, c'est toute l'Administration du Personnel, à l'issue d'une période d'expérimentation dont FO connaît déjà les conclusions, qui seront transférées des GSBdD vers les employeurs. Le modèle même du soutien est remis en cause.

La plus grande incertitude règne également sur d'autres domaines de « Soutien », comme le Service d'Infrastructure de la Défense où le silence poli du Directeur Central laisse plus de 1000 agents en suspens dans la région Ouest. Tout comme le scénario envisagé de suppression de quelques postes dans le Secteur Social...

a quitté la réunion pour ne pas servir d'alibi à ce simulacre de « dialogue social ». Étaient présents,

ter cette instance, dans le même esprit qui l'avait conduit à ne pas siéger la semaine précédente au



les camarades venus du Grand Ouest, dont les camarades d'Angers et du Mans, qui ont pu « débriefer » dans les locaux de l'UD 35. Étrangement, pas un mot dans les documents remis sur les préoccu-

Comité Social d'Administration de la BdD.

Il n'est plus entendable aujourd'hui que le dialogue social dans ce Ministère se résume à des décisions unilatérales prises à Paris sans concertation et sans préavis. La confiance est rompue. Force Ouvrière ne veut pas être cantonné à compter les coups d'une guerre de clocher entre états-majors. Au milieu, les personnels servent sans faille le Soutien depuis la création des bases de Défense, il n'est plus acceptable qu'ils servent à nouveau de variable d'ajustement à ce Ministère.

FO n'acceptera pas sans réagir qu'ils soient sacrifiés sur l'autel d'une remilitarisation larvée de leurs fonctions au sein des armées. Dans ce contexte, la fédération Force Ouvrière soutient les actions initiées par ses syndicats locaux partout où les personnels civils décideront de faire entendre leur voix.

**CRT : réunie annuellement, elle présente les bilans par employeurs des restructurations de l'année écoulée et des perspectives de l'année à venir - voir le PAT article 1.2.1.2*



Mardi 12 décembre 2023, Force Ouvrière a accueilli tôt le matin, aux grilles du Quartier Foch à Rennes, le Général Michon qui venait présider une Commission Régionale de « Transformation » (CRT)

La « Transformation » pour mettre en œuvre les Expérimentations, les Groupes de travail. Force Ouvrière a lu une déclaration, devant les participants et la délégation

pations des agents (impact des RH, évolution du SID, menace sur les postes sociaux). Une commission qui oublie tout simplement la manœuvre RH et la répercussion sur les personnels du SCA et des grands employeurs, qui écrit « évolution du SID à l'étude », c'est difficilement compréhensible.

Dans le même temps, à Angers, la Formation Spécialisée de la BdD obtient le quorum. Force Ouvrière avait en effet décidé de boycot-

ACTUALITÉS

La paix est une urgence de tous les instants.

Nous savons que ce sont les travailleurs, leurs familles, leurs droits et leurs organisations syndicales qui sont les premières victimes des guerres, quelles que soient leurs nationalités.

«On croit mourir pour la patrie, on meurt pour les industriels», écrivait l'écrivain Anatole France au sortir de la Première Guerre mondiale.

La barbarie et le déluge de feu qui s'abat sur le peuple palestinien doivent cesser. Tandis que les bombes tuent sur la bande de Gaza, le gouvernement israélien, ouvertement raciste, encourage et arme la

colonisation de la Cisjordanie - territoire occupé depuis 1967. Près d'1,9 millions de personnes ont été déplacées.

Les cris d'alarme montent de partout : l'Organisation internationale du travail (OIT), l'ONU, l'UNICEF... Certains représentants de ses institutions n'hésitent pas à parler de « nettoyage ethnique », de « guerre contre les enfants ».

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) considère que la situation à Gaza est « proche de l'heure la plus sombre de l'humanité ». Les avocats ayant saisi la Cour pénale internationale parlent quant à eux de « génocide ».

Une plateforme de 30 syndicats de travailleurs palestiniens appelle à

l'aide. Nous ne pouvons être indifférents à tout cela. Le mouvement syndical international ne l'est pas en tout cas, notamment aux Etats-Unis où les résolutions de cessez-le-feu parmi les syndicats locaux et nationaux se multiplient pour le cessez-le-feu, contre le soutien inconditionnel de l'administration Biden au gouvernement Netanyahu. Business is business.

C'est notamment l'UAW qui, par une grève victorieuse, vient de faire céder le patronat américain de l'automobile en obtenant des hausses de salaire historiques et déclare se joindre « à l'appel à un cessez-le-feu en Israël et en Palestine ». Vous trouverez la traduction de la déclaration du mouvement ouvrier américain ci-dessous

Le mouvement ouvrier américain appelle à un cessez-le-feu en Israël et en Palestine

Nous, membres du mouvement ouvrier américain, pleurons la perte de vies en Israël et en Palestine. Nous exprimons notre solidarité avec tous les travailleurs, et notre désir commun d'une paix en Palestine et en Israël, et nous en appelons au Président Joe Biden et au Congrès pour qu'ils poussent à un cessez-le-feu immédiat et à la fin du siège de Gaza. Nous ne pouvons pas nous frayer un chemin vers la paix à coups de bombes. Nous condamnons également tous les crimes de haine contre les musulmans, les juifs, ou qui que ce soit.

En publiant cet appel, les syndicats américains rejoignent les efforts de 13 parlementaires, et d'autres, qui appellent à un cessez-le-feu immédiat.

Les droits fondamentaux doivent être restaurés. L'eau, le carburant, la nourriture, et les autres aides humanitaires doivent pouvoir parvenir à Gaza, l'électricité doit être rétablie, et les citoyens étrangers ainsi que les palestiniens nécessitant des soins médicaux doivent pouvoir sortir de Gaza.

Les otages israéliens emmenés par le Hamas doivent immédiatement être libérés. Le Hamas et Israël doivent se conformer aux normes des lois inter-

nationales et aux règles de la guerre définie par la Convention de Genève en matière de protection et de sécurité des civils.

Il doit y avoir un cessez-le-feu immédiat à Gaza. La spirale de violence doit s'arrêter pour que des négociations pour une paix durable avancent.

Les Etats-Unis doivent agir. Nous appelons le Président Biden à appeler immédiatement à un cessez-le-feu.

Le chemin de la justice ne peut être pavé de bombes et de guerre. Le chemin de la paix ne peut se trouver par la guerre. Nous nous engageons à travailler en solidarité avec les peuples palestiniens et israéliens pour atteindre la paix et la justice.

Les syndiqués viennent de divers horizons, dont des juifs, des musulmans, et des communautés du Moyen-Orient. L'escalade de guerres et de ventes d'armes ne sert les intérêts d'aucun travailleur. Au bout du compte, nous voulons tous un endroit que l'on puisse appeler « chez nous », et où nos enfants puissent grandir en sécurité. Les travailleurs du monde entier veulent et méritent de vivre libres des conséquences de la violence, de la guerre et de la militarisation.

Des milliers d'américains ont rejoint le mouvement de solidarité mondiale qui demande un cessez-le-feu

immédiat. C'est au tour du mouvement ouvrier de faire entendre sa voix et de réclamer un cessez-le-feu. Ensemble, nous pouvons nous battre pour la paix, la justice, et un meilleur futur pour les travailleurs du monde entier.

Veillez signer cet appel et ajouter votre nom à une liste croissante de militants ouvriers appelant à un cessez-le-feu immédiat à Gaza.

Syndicats signataires : UFCW 3000 • UE (United Electrical, Radio and Machine Workers of America) • UAW • AFSCME Local 1215 • AVP Unites OPEIU Local 153 AFL-CIO • American Federation of Teachers - Oregon • American Postal Workers Union, Local 390 • Austin Central Labor Council • Boston Teachers Union • Coalition of Graduate Employees AFT local 6069 • Coalition of Labor Union Women • Communications Workers of America Local 7250 ... Liste complète des syndicats signataires

sur : <https://secure.everyaction.com/w1qW7B3pek2rTtv9ny5bqw2> via le site du syndicat UE (United Electrical, Radio and

Machine Workers of America) <https://www.ueunion.org/political-action/2023/ue-helps-initiate-labor-call-for-ceasefire-in-israel-and-palestine>

Cessez-le-feu Immédiat !

Nos camarades soignants soutiennent les soignants de GAZA

Réunis en conseil syndical le 28 novembre dernier, nos camarades du syndicat FO du CHU d'Angers ont voté unanimement le communiqué suivant :

« Depuis plusieurs semaines, les bombardements systématiques, d'une violence inouïe, de Gaza et notamment de ses hôpitaux, de ses centres de Santé, de ses ambulances par l'armée israélienne ont conduit à la mort de plus de 160 de nos collègues médecins, infirmiers, aides-soignants, ambulanciers selon les chiffres l'Organisation Mondiale de la Santé. Ce sont près de 20 000 civils dont plus de 6 000 enfants qui n'ont rien à voir avec le Hamas et qui ne trouvent aucun endroit pour se réfugier, qui sont morts.

Selon Médecins Sans Frontière, seuls 2 centres de Santé sur 22 continuent de fonctionner dans le nord de la bande de Gaza sans eau, sans électricité et sans médicaments. Selon l'OMS, 12 hôpitaux ont été totalement détruits par les bombardements et la moitié des hôpitaux de Gaza ne fonctionnent plus du tout.

Le blocus imposé à Gaza prive la population palestinienne d'eau, de nourriture, des soins, de tout.

Les massacres perpétrés par le Hamas le 7 octobre 2023 ne peuvent pas justifier la vengeance et les massacres du gouvernement Israélien à Gaza.

Nous sommes solidaires de toutes les victimes, tant celles de Gaza que celles de Cisjordanie ou d'Israël. Nous ne pouvons pas nous taire devant la barbarie. Il est urgent aujourd'hui de nous lever comme êtres humains et comme soignants, de lutter contre la mort organisée et planifiée de l'Humanité à Gaza. Nous sommes solidaires de la population, des travailleurs Palestiniens et Israéliens et de leurs syndicats.

Nous sommes solidaires des peuples du monde entier qui, par centaines de milliers, manifestent depuis des semaines de Londres à Paris, en passant par Washington ou Djakarta, pour la paix et le cessez-le-feu.

Nous soutenons et appelons toutes celles et ceux qui refusent la barbarie à se joindre aux manifestations intersyndicales pour le cessez-le-feu immédiat et

permanent, l'arrêt des bombardements, la libération de tous les otages et la levée du Blocus de Gaza.

Adopté à l'unanimité par le conseil syndical le 28 novembre 2023»

Début décembre ce sont des médecins notamment nos camarades du Syndicat National des Médecins Hospitaliers FO qui appelaient leurs collègues à signer le texte suivant :

« Ensemble, élevons nos voix contre toutes les guerres mortifères et agissons pour défendre la sécurité et l'accès aux soins, pour tous, partout ».

Nous, professionnels de santé français, œuvrant chaque jour dans la concorde nécessaire au service des malades et de leurs proches, souhaitons manifester notre soutien à nos collègues, consœurs et confrères, actuellement pris dans la tourmente des conflits armés.

Nombre d'entre eux ont malheureusement déjà perdu la vie.

Nombre d'entre eux se trouvent pris au piège des combats, exercent la médecine dans des conditions inhumaines et sont chaque jour en danger de mort parce qu'ils refusent d'abandonner leurs patients, notamment à Gaza où les hôpitaux sont devenus des cibles de guerre*.

Nous, médecins, restons en toutes circonstances fidèles au Serment d'Hippocrate :

« Au moment d'être admis(e) à exercer la médecine, je promets et je jure d'être fidèle aux lois de l'honneur et de la probité. Mon premier souci sera de rétablir, de préserver ou de promouvoir la santé dans tous ses éléments, physiques et mentaux, individuels et sociaux. Je respecterai toutes les personnes, leur autonomie et leur volonté, sans aucune discrimination selon leur état ou leurs convictions. J'interviendrai pour les protéger si elles sont affaiblies, vulnérables ou menacées dans leur intégrité ou leur dignité. [...] J'apporterai mon aide à mes confrères ainsi qu'à leurs familles dans l'adversité. Que les hommes et mes confrères m'accordent leur estime si je suis fidèle à mes pro-

messes ; que je sois déshonoré(e) et méprisé(e) si j'y manque ».

Nous avons en plus de notre devoir d'apporter nos soins aux enfants, femmes et hommes qui se présentent à nous, un devoir de confraternité qui n'a pas de frontières.

Au nom de toutes ces valeurs qui nous unissent, nous appelons au respect absolu des établissements de santé dans toutes les zones de guerre. L'utilisation des hôpitaux ainsi que les attaques directes contre tout lieu de soin, contre les malades, les blessés, contre les transports sanitaires, contre tout civil, sont contraires au droit humanitaire international, contraire à toutes les règles morales et éthiques, et ne peuvent être acceptés.

Nous lançons donc cet appel en tant que médecins et soignants.

Puisse-t-il être compris et partagé par le plus grand nombre, également au nom du respect de l'article 1er de la Déclaration des Droits de l'Homme : les Hommes « doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité ».

* Le 2 novembre 2023, le Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus, Directeur général de l'OMS déclarait manquer de mots pour décrire « l'horreur qui se déroule à Gaza » et lançait cet appel « Il est trop tard pour aider les morts maintenant. Mais nous pouvons aider les vivants » (source ; EuroNews).

Le 3 décembre 2023, James Elder, le porte-parole de l'Unicef, dénonçait « C'est une guerre contre les enfants » dans une vidéo tournée dans un hôpital de Gaza, sans préciser lequel. « On entend déjà des bombardements, une frappe a visé une zone à environ 50 mètres d'ici », raconte-t-il dans cette vidéo mise en ligne une heure après l'expiration de la trêve. « Cet hôpital est le plus grand encore en fonctionnement et il est déjà à 200% de sa capacité. Il ne peut tout simplement plus accepter d'enfants blessés dans la guerre ». Pour ceux qui ont de l'influence, ne rien faire, c'est autoriser la mort d'enfants », poursuivait-il (source : France Info).

ACTUALITÉS

Dernière Minute

Le 19 décembre, le Sénat et l'Assemblée nationale ont adopté la loi immigration.

Vous trouverez ci-dessous les communiqués de l'UD et de la Confédération sur le sujet.

Contacts :

Frédéric SOUILLOT
Secrétaire général

Secrétariat général

fsouillot@force-ouvriere.fr
01.40.52.86.01

Béatrice CLICQ
Secrétaire confédérale

Secteur de l'Égalité et du Développement durable



Communiqué de Presse

Ils ont osé ! Retrait de la Loi Immigration !

Dans la soirée de mardi 19 décembre 2023, le Sénat et l'Assemblée nationale ont adopté la loi « immigration » alors qu'elle avait fait l'objet d'une motion de rejet majoritaire.

Le gouvernement se félicite de ce succès. La 1ère Ministre Mme BORNE est fière du «devoir accompli». Le gouvernement MACRON considère que ce texte fait consensus alors qu'il divise plus que jamais les travailleurs et renforce la précarité des plus fragiles.

Avec la Confédération Force Ouvrière, l'Union Départementale FO du Maine-et-Loire «condamne une loi qui va encore précariser un peu plus les travailleurs migrants et qui, sur des dispositions relatives au droit du sol ou l'accès aux prestations sociales, est contraire aux principes républicains».

Pour l'UD Force Ouvrière de Maine-et-Loire, cette loi remet en cause gravement les principes de notre République «Liberté Égalité Fraternité» en :

- Instaurant un quota annuel d'étrangers qui pourront être admis sur le territoire français
- Transférant aux Préfets le pouvoir de régulariser les travailleurs sans papiers dans les métiers dits en tension, laissant le champ libre à l'arbitraire en lieu et place des droits des travailleurs étrangers
- Fixant une caution aux étudiants étrangers
- Exigeant cinq années de présence sur le territoire pour pouvoir bénéficier de certaines aides notamment les aides aux logements
- Mettant fin à l'inconditionnalité de l'accès à l'hébergement d'urgence

Comme sa Confédération, l'UD FO 49 exige le retrait pur et simple de cette loi.

Ce texte est dans la droite ligne d'une politique de plus en plus autoritaire et inquiétante, politique autoritaire qui restreint la liberté de manifester, qui stigmatise les parents d'élèves et veut les condamner à des travaux d'intérêt général, qui veut imposer l'uniforme à l'école et qui fait convoquer les syndicalistes par la police ainsi que les infirmiers qui n'auraient pas cotisé à l'Ordre (après les avoir faits applaudir) !

L'UD Force Ouvrière de Maine et Loire condamne la volonté de mettre au pas toute la population ainsi que la stigmatisation, le rejet de «l'Autre».

Elle exige le retour aux valeurs fondamentales de la République et le respect des droits des travailleurs étrangers !

Angers, le 20 décembre 2023

Union Départementale cgt Force-Ouvrière du Maine et Loire
02.41.25.49.60
udfo49@force-ouvriere.fr
14 place Louis Imbach 419100 Angers

Communiqué de presse

Loi immigration : la République abîmée !

La loi immigration, adoptée au prix de concessions inadmissibles du gouvernement, bafoue les principes républicains d'égalité et de solidarité. FO dénonce les manœuvres bassement politiciennes qui ont prévalu à l'adoption de cette réforme.

Le gouvernement avait la possibilité de retirer un texte qui lui avait totalement échappé. Mais il a préféré, tout comme pour la réforme des retraites, s'obstiner au prix de compromissions indignes, pour faire adopter une réforme inutile et dangereuse pour notre démocratie et pour la cohésion sociale.

FO dénonce un texte discriminatoire et stigmatisant qui porte atteinte aux droits fondamentaux des étrangers en remettant en cause le droit du sol, le regroupement familial et les conditions d'accès à la nationalité. **Il introduit une forme de priorité nationale contraire à nos principes républicains.**

FO dénonce un texte profondément inégalitaire. Il contient des mesures inacceptables comme la fixation de quotas annuels d'immigration, des conditions plus restrictives pour les réfugiés, le rétablissement du délit de séjour irrégulier. Il instaure également une caution pour les étudiants étrangers.

Par ailleurs, le principe d'universalité des allocations familiales, déjà altéré par la LFSS pour 2015 avec une modulation selon les ressources du foyer, reçoit un nouveau coup de massue avec cette loi qui conditionne désormais leur versement pour les étrangers à une durée minimum de présence sur le territoire. Il en va de même pour les APL. Avec cette réforme, des travailleurs vont donc cotiser au système de protection sociale sans pouvoir bénéficier de leurs droits du seul fait qu'ils sont étrangers ! Pour FO, ces dispositions instaurent une inégalité de traitement fondée sur l'origine, ce qui est totalement inacceptable !

FO dénonce également la mesure exceptionnelle de régularisation. Le cas par cas et l'arbitraire des préfetures sont sanctuarisés. Pour FO, tous les travailleurs doivent être régularisés !

Ce texte, le plus régressif de ces 40 dernières années, contient, de l'aveu même du gouvernement, des mesures non constitutionnelles.

Face à ce qui constitue la victoire à la Pyrrhus pour le gouvernement, FO exige le retrait pur et simple de ce texte.



La « 5^e branche » : une attaque en règle contre la Sécu !

Dans le cadre de l'élaboration du PLFSS 2024 (adopté au forceps à coup de 49-3 !) le gouvernement a indiqué souhaiter « ouvrir la voie au transfert de financement des EHPAD vers la branche autonomie » dite « 5^e branche ». Qu'est-ce que cela signifie ?

La création de la 5^e branche

En 2003, la canicule cause en France près de 15 000 morts dont 87 % sont âgés de plus de 70 ans.

L'ampleur des événements de l'été 2003 manifeste la faible prise en charge de la fragilité des personnes âgées. La France connaît en effet, en Europe, la deuxième surmortalité la plus importante pour les personnes âgées après l'Italie (le record italien de 20 000 morts a été caché jusqu'en 2005).

Par la suite, le gouvernement Chirac fait adopter la loi du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées. Cette loi crée la « journée de solidarité » et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA). Enfin, la loi ordinaire et la loi organique du 7 août 2020 créent une « 5^e branche » de la Sécurité sociale dont la gestion est confiée à la CNSA.

Le financement de la CNSA

Dès le départ, le ver est dans le fruit. Aucune cotisation supplémentaire n'est prévue pour le financement de la CNSA, ce qui nie son caractère de branche de Sécurité sociale.

S'y ajoute la « journée de solidarité » (ou Contribution de Solidarité pour l'Autonomie-CSA) qui est une taxe qui, si elle est versée par les employeurs privés comme publics sous forme d'un prélèvement de 0,3 %, est supportée essentiellement par les salariés qui y perdent une journée de congé. (Ce prélèvement, qui plus est, correspond à 4 heures de salaire par salarié pour l'employeur, lequel salarié travaille 7 heures de plus. Dans cette affaire, les patrons gagnent 3 heures de travail non payées par salarié !)

S'y ajoute encore la Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie (CASA), soit 0,3 % sur les versements de retraite et d'invalidité.

Il faut enfin ajouter un prélèvement sur l'assurance maladie.

Au total et tous comptes faits, ce financement repose à 90 % sur l'impôt (en particulier la CSG) confirmant ainsi la logique d'étatisation de cette « 5^e branche ». Étatisation confirmée par la « gouvernance » : la composition du Conseil de cet organisme est, à ce titre, éclairante¹.

À l'inverse, Force Ouvrière l'a toujours réclamé : **le droit à l'autonomie doit être pris en charge au titre de la maladie dans le cadre de la Sécurité sociale avec un financement par la cotisation sociale.**

La division entre sanitaire et social

La séparation du sanitaire et du social a été actée par la loi du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales. Dès lors, le secteur sanitaire : hôpital, médecins, infirmiers... dispensent des soins tandis que le secteur social héberge et accompagne.

Le but de l'opération était bien de ne pas mettre à la charge de la Sécurité sociale le développement prévisible des dépenses d'accueil des personnes dépendantes pour éviter l'accroissement des cotisations et ne pas fâcher le patronat.

Le résultat est une complication dans la prise en charge des personnes dépendantes, écartelées entre le secteur sanitaire et le secteur social et l'instauration d'inégalités dans la prise en charge des personnes âgées dépendantes selon leur département de résidence.

En effet, à la faveur des lois de décentralisation, l'État s'est désengagé du domaine social, transférant aux

départements la prise en charge des personnes âgées moyennant une dotation via la CNSA. Les financements de l'État n'étant pas à la hauteur, le secteur privé s'est engouffré dans la brèche (ORPEA et consorts).

Les interventions de la CNSA/5^e Branche

Le financement de l'aide à l'autonomie se fait dans différents domaines qu'il serait long de détailler ici. Retenons que la plupart des aides versées par la CNSA viennent en complément des aides légales ou supplémentaires décidées par les départements. Donc tel département pourra verser des aides plus conséquentes aux personnes en dépendance ou aux personnels et tel autre ne le pourra pas, induisant ainsi une différenciation des droits des citoyens en fonction de leur localisation géographique. **C'est le contraire de ce que le système par cotisations garantit : les mêmes droits pour toutes et tous, partout sur le territoire.**

Pour conclure

Avec la création de la 5^e branche l'État veut « réunifier » le sanitaire et le social.

Ainsi se profile la sortie des retraités et des personnes handicapées de la sécurité sociale pour ce qui concerne leurs soins liés à leur dépendance. Le « **sanitaire** » (les soins) sera, comme c'est déjà le cas du « **social** » (l'accueil), sorti de la sécu et pris en charge par la CNSA, ce qui est un coup mortel porté aux principes de la sécurité sociale.

On l'a vu, cette « branche » n'est pas un organisme de Sécurité sociale et sera financée par l'impôt sous toutes ses formes : hausse de la CSG sur les pensions, suppression de déductions fiscales, prise en compte du patrimoine...

Pour Force Ouvrière, la dépendance constitue un risque de santé au même titre que n'importe quelle maladie et doit donc relever de la Branche Maladie de la Sécurité sociale et non dépendre d'une structure séparée qui n'a rien d'une caisse de sécurité sociale.

¹ Sur la cinquantaine de membres, le conseil de la CNSA ne comprend que 5 représentants des organisations syndicales et 3 représentants du patronat. Les autres sont des élus, des parlementaires, des représentants de la mutualité, des représentants de diverses associations œuvrant dans le domaine du handicap ou de la dépendance, des représentants de l'hospitalisation publique et privée y compris lucrative, etc. Rien à voir avec le paritarisme !

ÉLECTIONS

Élections Pôle Emploi



AG FO Pôle-emploi Pays de la Loire du 21/09/23

Le 23 novembre dernier, les résultats des élections professionnelles au sein de Pôle Emploi sont tombés.

Nous avons mis en place un cahier des votants constitué des adhérents et des sympathisants. Le suivi quotidien de ce cahier pendant ces 10 jours de vote et jusqu'à la dernière minute, a payé.

Les agents nous ont de nouveau fait confiance en plaçant FO 1ère organisation syndicale de Pôle Emploi Pays de Loire avec 36,40 % des suffrages valablement exprimés.

FO totalise 677 voix contre 626 en 2019. Le collège 1 « employés » représente 50 % des élus.

Au plan national, FO avec 18,52 % regagne la 2ème place en progressant de 1,5 point et seulement à 0,24 point de la première organisation syndicale (CFDT), cela s'est joué à 100 voix près, ce qui nous laisse espérer gagner la première place dans 4 ans !

Nous tenons à féliciter nos nouveaux élus du CSE et particulièrement ceux du Maine et Loire :

- Emilie Lagache
- Claire Labaali
- Armelle Lecourtiller

- Tony Babonneau
- Geoffrey Lassaux
- Anthony Morisseau
- Catherine Lorre

Durant les quatre années à venir, c'est avec une équipe de 10 élus titulaires et 10 élus suppléants que FO continuera à tout mettre en œuvre pour obtenir la satisfaction à ses revendications et pour défendre les droits collectifs et individuels des agents de Pôle Emploi :

- Face à l'explosion des agressions dans les accueils, FO revendique le droit pour tous à utiliser un pseudonyme et c'est pour cette raison que FO soutient activement la bagarre en justice d'un collègue qui réclame le rétablissement de son droit à l'anonymat auprès des usagers
- FO se bat en justice pour l'intégration de la monétisation du CET dans le calcul du 13e mois, à l'instar de notre récente victoire obtenue pour les formateurs vacataires
- FO revendique un accord de déroulement de carrière automatique pour tous
- FO continue de se battre pour obtenir les augmentations générales de salaires.

- FO veillera à la juste reconnaissance des compétences développées afin d'accélérer l'évolution de nos carrières dans la révision des classifications des agents privés et publics. Pour FO : NON aux embauches en dessous de l'échelon C1, OUI à l'échelon de base des conseillers au D1.

Et pour finir FO vient d'obtenir, en Ile de France, une victoire en justice condamnant la direction régionale de Pôle Emploi à intégrer la masse salariale correspondant aux agents en CDD et PEC dans l'assiette de calcul de l'enveloppe allouée aux promotions de 2018 à 2022. Ainsi la DR IDF doit réaliser, de nouveau, les campagnes de promotion de 2018 à 2022 au regard de cette décision de justice. La section FO Pays de la Loire a saisi la Direction Régionale pour que cette décision soit appliquée dans notre région.

Ces résultats sont à mettre en lien avec notre syndicalisation. Notre travail sur le terrain est notre priorité, le développement un objectif permanent. Nous sommes passés de 56 adhérents en 2022 à 69 en 2023 soit une augmentation de 23%. Les bons résultats obtenus à ses élections nous poussent donc à poursuivre nos efforts.

Interview de Brigitte Molines et Mélanie Massé



Bonjour, Mélanie, bonjour, Brigitte, pouvez-vous vous présenter ?

Mélanie:

Je m'appelle Mélanie Massé, j'ai 46 ans, je suis infirmière au CESAME depuis 3 ans.

Précédemment j'ai été aide-soignante en EHPAD pendant 10 ans et avant cela j'ai travaillé dans l'action sociale.

J'ai toujours eu envie de défendre mes collègues, j'ai d'abord été adhérente à la CFDT, mais faute de réponses et disponibilité de ses représentants syndicaux j'ai quitté ce syndicat. J'étais devenue méfiante envers les syndicats et leurs militants.

Suite à des élections dans mon établissement, l'EHPAD d'écouflant, FO avait obtenu un siège au CTE sur sigle et mon encadrement m'a proposé de l'occuper. C'est à cette occasion que j'ai rencontré pour la première fois Brigitte et Jean-Jacques. Ils m'ont redonné confiance dans le syndicalisme grâce à leur disponibilité et leur réactivité. Aux élections suivantes dans mon établissement, le syndicat obtenait les 3 sièges au CTE. Suite à une fusion avec l'EHPAD de Feneu, nous obtenions 2 des 5 sièges au CTE.

En au niveau du GD, j'ai occupé les postes de trésorière adjointe et de trésorière principale.

Puis en 2010 j'ai décidé de reprendre mes études pour devenir infirmière et j'ai du prendre des distances avec le syndicat. Le temps de celle-ci je suis toujours restée adhérente, mais ne pouvais plus autant militer. À mon retour de formation j'ai été rapidement mutée au CESAME où je suis aujourd'hui détachée à 60% pour le syndicat.

Je siège en Comité médical, en CAPD au niveau départemental et j'ai été élue lors de la dernière Commission Administrative du Groupement Départementale, Secrétaire Générale de la Branche Santé.

Brigitte

Je suis Brigitte Molinès, Aide-Soignante. Je suis arrivée au syndicat en 1992 comme adhérente puis j'ai commencé à m'investir et à siéger dans les instances en 1995. En 2005, Jean-Jacques Péaud a remplacé Daniel Juret au GD puis j'ai remplacé Jean-Jacques en 2007 lors du Congrès de GD quand il est devenu secrétaire Régional et c'est là que tout a commencé. J'étais donc secrétaire du GD FO santé de Maine et Loire depuis 2007 et ce jusqu'au 7 décembre 2023 date de la dernière CA du GD et de l'élection de Mélanie.

Quand nous avons repris le GD avec Jean-Jacques, FO était implantée dans 10 établissements sur 50, nous avons développé et créé des syndicats dans plus de 30 établissements, mais il y a eu des fusions d'établissements. À ce jour, il ne reste que 30 établissements dans le département, nous avons des syndicats dans 20 établissements.

Lors des élections de 2018, FO devenait la première organisation du département : comment l'expliques tu Brigitte ?

C'est le fruit du travail de terrain depuis que nous avons repris le GD. Notre première mission en 2007 a été d'aller à la rencontre des adhérents du département, nous avons organisé des réunions d'informations partout où nous avions des camarades pour apprendre à se connaître et tisser des liens afin de développer les syndicats.

Nous avons ensuite été faire des réunions dans des établissements où nous n'étions pas. Notre disponibilité et notre réactivité ont convaincu les agents de nous rejoindre au fil des ans. Nos CA se réunissent régulièrement, quasiment tous les syndicats y participent et tout le monde peut s'exprimer. Ces échanges permettent aux camarades de faire le point sur leurs établissements, de communiquer entre eux.

Nous avons réussi au fil des ans à monter de plus en plus de listes, qui nous ont permis d'avoir les résultats que nous avons eu au moment des élections. Depuis 2018 nous avons créé 4 nouveaux syndicats.

Comment voyez vous l'une et l'autre le rôle de Secrétaire de GD ?

Brigitte

Ce qui m'importe c'est d'aider les camarades pour qu'ils soient armés dans leur quotidien face à leurs directions. Nous devons toujours chercher à développer l'organisation en parcourant le département par l'organisation de réunion d'in-

formations dans les établissements où nous ne sommes pas.

Nous avons mis en place un temps fort dans chaque syndicat lors de l'AG annuelle ou nous allons à la rencontre des camarades. Ce sont toujours des moments conviviaux et de camaraderies. C'est un élément important dans le syndicat de maintenir cet état d'esprit.

Un secrétaire de GD doit être réactif, honnête et ne surtout pas se comporter en chef, nous sommes tous là pour la même cause. Le GD ce sont des camarades prêts à se mobiliser quand il le faut pour défendre leurs droits.

Mélanie

Le rôle du secrétaire de GD est de faire le lien entre tous les syndicats du GD pour les aider dans leurs difficultés ou leur donner de l'info. Nous faisons aussi le lien entre l'UD et les syndicats.

Pour moi tous les établissements et les syndicats ont la même importance. Le développement de l'organisation est très important, c'est ce qui fait notre force pour défendre les conditions de travail et de rémunération des agents.

Brigitte que retiendras-tu de tes années de militantisme ?



J'ai rencontré des personnes extraordinaires que je n'oublierai pas!

Certains sont devenus des amis, d'autres des potes, mais pour eux tous je garde de très beaux souvenirs. Je ne peux pas ne pas dire un mot pour Jean-Jacques. Il a été mon binôme pendant toutes ces années et c'est à deux qu'on a construit.

Je pars en laissant un GD en état de marche avec des militants avec une certaine autonomie et une certaine volonté de se battre et d'avancer. Avec les camarades, ça n'aura pas été à sens unique : nous nous sommes mutuellement nourris et enrichis!

Je souhaite à Mélanie autant d'années de mandat et de belles rencontres que moi!

ACTUALITÉS

19 décembre : repas fraternel annuel des retraités Force Ouvrière

Le 19 décembre, une quarantaine de retraités Force Ouvrière ont partagé le traditionnel «repas fraternel» de fin d'année

C'est dans une ambiance bon enfant que notre Union Départe-

mentale des Retraités Force Ouvrière du Maine-et-Loire a organisé, comme chaque année, son repas fraternel.

Catherine Rochard, secrétaire générale de l'UD et Magali Lardeux, secrétaire générale adjointe, étaient nos invitées.

Jean-Jacques Nicolai, secrétaire général de l'UDR a annoncé, à cette occasion, que l'Assemblée Générale de l'UDR-FO 49 se tiendra le 19 janvier prochain.

Le repas s'est conclu au chant de l'Internationale.



PÉTITION : 1,5% ? Le gouvernement se moque des agents de la Fonction Publique !

10% TOUT DE SUITE ! Puis rattrapage de ce qui nous a été volé depuis 20 ans !

Le Ministre GUERINI a présenté lundi 12 juin 2023 ses mesures concernant le pouvoir d'achat des agents publics:

- Une augmentation de 1,5% de la valeur du point d'indice au 1er juillet 2023 (ce qui signifie par exemple pour un agent gagnant 2000€ par mois une augmentation de 30€ par mois)
- L'attribution de 5 points sur toutes les grilles au 1er janvier 2024 (soit une augmentation de 25€ brut mensuels)
- Une prime de pouvoir d'achat de 300€ à 800€ annuels pour les fonctionnaires dont la rémunération totale est inférieure à 3250€ par mois. Prime dont peu d'agents de la fonction publique territoriale bénéficieront, car sa distribution est soumise au bon vouloir des maires

- Une augmentation de la prise en charge des abonnements de transports en commun qui passerait de 50% à 75%.

Alors que l'inflation atteint des sommets, de qui se moque le ministre avec cette aumône ?

La colère monte, nous n'acceptons pas l'effondrement sans fin de notre pouvoir d'achat et la liquidation de notre statut, tout comme les deux ans fermes imposés par la réforme des retraites !

Dans ce contexte, nous exigeons :

- Une revalorisation générale immédiate des rémunérations et en premier lieu de la valeur du point d'indice à hauteur de 10%
- Le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat (27.5% depuis janvier 2000 !)

Contre-réformes des retraites, poursuite de la destruction de nos services publics, manque d'effectifs, conditions de travail dégradées... et maintenant « des clopinettes ». Ça suffit!

La pétition a déjà recueilli plusieurs centaines de signatures dans le département, il est possible de la signer en scannant le QR code suivant



ACTUALITÉS

CONGÉS PAYÉS ET ARRÊTS MALADIE La France suit la législation européenne

Les agents pourront-ils bientôt conserver leurs congés payés en cas d'arrêt maladie ordinaire ? Le droit européen répond favorablement à cette question, mais pas la législation française. Enfin, tout du moins ce n'était pas le cas jusqu'à la date du 13 septembre.

Le 13 septembre 2023, la Cour de cassation a rendu une série d'arrêtés afin de se conformer au droit européen en matière d'acquisition de congés payés durant un arrêt maladie.

Jusqu'à-là, le Code du travail (art. L3141-3 et art. L3141-5, paragraphe 5) empêchait l'acquisition de jours de congés payés durant les arrêts maladie ordinaires et limitait cette acquisition aux arrêts pour accidents de travail ou maladie professionnelle ne dépassant pas un an.

Depuis le 13 septembre, la jurisprudence permettrait à tout sala-

rié de réclamer rétroactivement ses jours de congés payés en remontant jusqu'à 2008 (année de rétroactivité sur le dossier traité en cassation.)

Cette nouvelle disposition, qui permet de cumuler jours de congé et arrêts maladie, ne réjouit pas les chefs d'entreprises qui craignent de devoir indemniser un trop grand nombre de salariés à cause de l'effet rétroactif.

Cependant, un nouveau rebondissement est apparu le 15 novembre. Deux questions prioritaires de constitutionnalité (QPC) ont été déposées par la Cour de cassation pour analyse. Le Conseil constitutionnel dispose de trois mois pour analyser ces QPC qui visent les articles du Code du travail cités ci-dessus.

Pour les salariés ayant déjà effectué une demande auprès de leur direction afin de récupérer ces jours de congés non acquis, la réponse est quasiment unanime : les patrons attendent l'interven-

tion du législateur, prévue au premier trimestre 2024, le but étant pour le gouvernement de limiter au maximum l'impact de ces décisions sur les entreprises.

En effet, Olivier DUSSOPT a déjà fait savoir qu'il table sur deux axes différents afin de limiter les effets de la jurisprudence :

- La restriction à 4 semaines prévues dans le droit européen (et non 5 comme dans le droit français)
- L'encadrement des délais de report des CP acquis.

Ces décisions seront sûrement incluses au projet de loi d'adaptation au droit de l'Union européenne.

La Confédération FORCE OUVRIÈRE s'attelle actuellement à constituer un argumentaire afin de plaider les demandes auprès des directions.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des avancées de ce dossier.



Catherine Rochard et les membres du bureau de l'UD FO du Maine et Loire vous adressent leurs meilleurs voeux pour l'année :



Année du congrès de l'UD, moment important pour notre organisation



ÉCLAIRONS L'ENTREPRISE À LA LUMIÈRE DU SOCIAL

Chaque jour et depuis plus de 30 ans, nos équipes pluridisciplinaires composées d'experts-comptables, de juristes et consultants en relations sociales, d'économistes, d'industriels et de spécialistes en matière de santé, sécurité et conditions de travail se mobilisent au service des représentants du personnel et uniquement pour eux.

Notre mission commune est de veiller à ce que l'humain et le progrès social restent au cœur des dynamiques des organisations, qu'elles soient privées ou publiques. Pour cela, nos experts mobilisent collectivement leurs savoir-faire et leurs expériences pour vous être toujours plus utiles et plus proches de vos enjeux.

Syncéa a pour vocation de vous apporter ses expertises, ses conseils, ses formations et son accompagnement tout au long de vos mandats et au service de votre engagement.